



Nations Unies

Soixante-huitième session de l'Assemblée générale



Le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

S. E. M. John W. Ashe

M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda) a été élu le 14 juin 2013 Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, alors qu'il représentait son pays comme Chef de la Mission permanente à la fois auprès de l'Organisation des Nations Unies et auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et ce, depuis 2004.

Fervent partisan d'un développement durable, M. Ashe a toujours été à la pointe du combat international contre les effets néfastes du changement climatique et pour l'élimination de la pauvreté. Il a siégé à la tête de nombreux organes directeurs des principaux accords environnementaux conclus sous l'égide des Nations Unies, et il fut notamment le premier Président du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a aussi présidé l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de cette convention et, tout récemment, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. « Nous n'avons qu'une planète, celle sur laquelle nous vivons, et si nous voulons la laisser dans un état acceptable pour les générations futures, la quête d'un monde plus sain, plus propre et plus équitable est une tâche à laquelle nous devrions tous nous employer sans relâche », dit-il, ce qui résume bien sa philosophie.

M. Ashe est par ailleurs connu pour ses talents de médiateur. C'est lui qui avait conduit les négociations au succès avec le chapitre X du Plan de mise en œuvre de Johannesburg au Sommet mondial de 2002 pour un développement durable (Rio+10), et il a coprésidé en 2012 la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Entre-temps, en 2004, il présida la treizième session de la Commission des Nations Unies pour le développement durable, l'organe chargé d'examiner les programmes destinés à assurer la mise en application d'Action 21 — schéma directeur utile pour repenser la croissance économique, faire progresser la justice sociale et assurer la protection de l'environnement.

Vétéran de l'action multilatérale, M. Ashe a été élu en 2008 Président de la section new-yorkaise du Groupe des 77 et de la Chine, la plus large coalition de nations en développement du système des Nations Unies. Il a aussi présidé le Comité de haut niveau de l'Assemblée générale pour la coopération Sud-Sud, principal organe de décision qui se consacre au développement de la coopération pour le développement parmi les pays qui forment le monde du Sud.

Très versé dans les procédures administratives et budgétaires de l'Organisation, il a présidé en 2004 la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et, à ce titre, mené à bien les négociations pour l'établissement du budget

biennal de l'organisation mondiale pour l'exercice 2006-2007. De plus, il a siégé aux organes directeurs des principaux fonds et programmes, en 2010, en qualité de Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et, en 2012, de Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Ayant intégré le service diplomatique de son pays en 1989, M. Ashe a été fait, en 2007, Compagnon de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (CMG) par S. M. la Reine Élisabeth II (Royaume-Uni) pour services rendus à la diplomatie dans le monde.

Né le 20 août 1954 à Saint John's (Antigua-et-Barbuda), M. Ashe est titulaire d'un doctorat de génie biologique de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis). Il est marié et a deux enfants.



PaperSmart

Consultez le site Web
du portail PaperSmart
pour accéder
aux déclarations,
aux documents et
au programme des
réunions officielles.

papersmart.unmeetings.org



Nations Unies

Soixante-huitième session de l'Assemblée générale

S. E. M. John W. Ashe

Discours d'investiture lors de son élection au poste de Président

New York, le 14 juin 2013

[D'après l'original en anglais] : Aujourd'hui, à l'instar de mes 67 illustres prédécesseurs, je me tiens devant l'Assemblée générale, et je suis profondément touché par cet honneur. Je suis aussi très reconnaissant à l'Assemblée de la confiance et du soutien qu'elle m'a témoignés en m'élisant, par acclamation, Président de sa soixante-huitième session.

À peine 36 pas séparent le siège qu'occupe mon pays de cette tribune, pourtant le voyage a débuté il y a de nombreuses lunes. Outre mon gouvernement, de nombreux États Membres m'ont généreusement apporté leur appui, notamment mes collègues de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, de la Communauté des Caraïbes et, surtout, de mon groupe régional, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sans eux, je ne serais pas là.

À tous les membres de l'Assemblée générale, sans exception, je dis tout simplement « merci ». Comme je l'ai fait en de si nombreuses occasions par le passé, je continuerai de compter sur la bonne volonté de chacun des membres et sur leur disponibilité à travailler avec moi pour trouver des solutions acceptables tout au long des douze prochains mois.

Il y a 68 ans, l'Organisation était créée au lendemain d'une terrible tragédie. Sa Charte symbolisait l'aspiration de la communauté mondiale à la paix et à la coopération. Depuis, notre monde n'a cessé de connaître des changements, certains positifs, d'autres négatifs et d'autres encore dont on ne connaît toujours pas pleinement l'ampleur et la magnitude. Mais j'ose affirmer qu'aucun d'entre eux n'a été plus fondamental, plus inexorable et plus lourd de conséquences que l'évolution de la relation que nous, êtres humains, entretenons avec la planète que nous habitons. Cette réalité touche chacun d'entre nous.

Dans dix-huit mois à peine, l'ONU lancera son programme visant à redéfinir la relation qui existe entre l'humanité et son environnement physique.

Ce programme doit être véritablement universel. Il doit, selon moi, être un programme de développement applicable à toutes les personnes et à toutes les sociétés, et il doit apporter le changement à tous les peuples du monde, tout en tenant compte des responsabilités partagées.

Mettre en œuvre un tel programme ne sera pas chose aisée, tant du point de vue politique que social, économique, environnemental, culturel et technique. Il se pourrait même que ce soit le projet le plus audacieux et le plus ambitieux que l'Organisation ait jamais eu à mener à bien, et nous, l'Assemblée générale, devons nous montrer tout aussi audacieux et ambitieux et œuvrer de concert si nous voulons être à la hauteur de la tâche que nous sommes sur le point d'entreprendre et capables de l'accomplir.

L'entreprise est gigantesque, mais nous, l'Assemblée générale, devons trouver le courage de la mener à son terme. Nous avons pris l'engagement d'œuvrer ensemble à un même objectif, et nous sommes tous responsables de nos actes. Maintes fois déjà, on nous a dit, à nous, les Nations Unies, qu'il n'y avait pas de place pour l'échec. Mais cette fois-ci démontrons au monde que nous n'accepterons pas l'échec et que notre action peut être à la fois audacieuse et énergique.

Au moment d'aborder ce nouveau programme, je voudrais mettre en exergue quelques points. En premier lieu, nous devons nous appuyer sur les expériences, les enseignements tirés, de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, aussi bien en termes de résultats obtenus que d'occasions manquées. Nous devons aussi réfléchir aux nouveaux défis qui se font jour en matière de développement, en mettant l'accent sur deux grands objectifs, à savoir surmonter

la pauvreté et l'insécurité et garantir le développement durable.

Il va falloir définir à la fois des objectifs mondiaux et des cibles nationales, tous assortis de délais et d'indicateurs mesurables. Des partenariats d'un nouveau genre, ou revisités, ainsi qu'un franc leadership politique à tous les niveaux seront déterminants. Nous devons habilement intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale de la viabilité, et trouver l'équilibre entre le possible et l'idéal. Enfin, il ne nous faudra pas nous contenter de réaffirmer notre attachement à un monde de possibilités, d'équité, de liberté, de dignité et de paix — ces principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), adoptée en l'an 2000 —, nous devons aussi leur donner un nouveau souffle.

Notre programme, connu officiellement sous le nom de programme de développement pour l'après-2015, doit représenter une évolution importante dans la manière de penser de la communauté internationale, et il doit contenir la vision d'une communauté interdépendante et planétaire, tous niveaux de développement confondus.

L'heure est venue pour l'Assemblée générale, l'organe délibérant suprême de l'Organisation des Nations Unies, d'exercer sa responsabilité collective et d'entamer le plus rapidement possible le processus devant arrêter définitivement un programme de développement durable unique et commun à tous. En termes plus clairs, le développement en général, et le développement durable en particulier, c'est l'affaire de l'Assemblée générale. C'est tout simplement notre raison d'être.

Au cours de la soixante-huitième session à venir, il va falloir donner corps à nombre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, ainsi que nous venons de l'entendre du Président de l'Assemblée [de la soixante-septième session]. Il est attendu de nous que nous fassions preuve de l'esprit de direction et de la lucidité qu'impose le processus. Je suis sincèrement convaincu que nous avons le devoir de nous acquitter de notre responsabilité de manière ouverte, participative et transparente.

J'annonce donc que le thème de la soixante-huitième session, ainsi que celui du débat général annuel de l'Assemblée générale, sera « Le pro-

gramme de développement pour l'après-2015 : Préparons le terrain ! ». Nous savons tous que le simple fait de choisir un thème est en grande partie symbolique et ne constitue pas une fin en soi. Cet aspect étant réglé, il nous faut maintenant passer à l'étape cruciale, voire plus ardue, qui consiste à extraire quelque chose de ce thème, à en accroître toute la pertinence, à donner aux États Membres l'occasion de s'impliquer, à transformer les défis en possibilités et à renforcer notre unité de vue et d'engagement. Avançons avec une détermination inébranlable et soyons résolus. Ce thème n'est pas un simple slogan. Il doit être rendu opérationnel et mener à une action concrète en faveur de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Dans cet esprit, je vais convoquer un certain nombre d'événements destinés à favoriser la réalisation de cet objectif. En coopération étroite avec le Secrétaire général et son équipe, ainsi qu'avec les fonds, programmes et bureaux compétents des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, récemment établi, et d'autres encore, mon équipe et moi-même allons organiser des manifestations de haut niveau sur les trois sujets suivants : la contribution des femmes, des jeunes et de la société civile au programme de développement pour l'après-2015; les droits de l'homme et l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015; et l'apport de la coopération Sud-Sud et triangulaire et des technologies de l'information et de la communication dans le programme de développement pour l'après-2015.

Outre ces événements de haut niveau, mon équipe et moi-même travaillerons en contact étroit avec les États Membres à l'organisation de trois débats thématiques. Chacun de ces débats aura pour objectif de faire avancer la réflexion sur le thème en question. Nous nous efforcerons d'obtenir des résultats concrets sur les points suivants : le rôle des partenariats; l'instauration de sociétés stables et pacifiques; et l'eau, l'assainissement et les énergies durables dans le programme de développement pour l'après-2015.

Durant les longs mois de préparation qui ont mené au jour d'aujourd'hui, j'ai été profondément tou-

ché par tous les conseils que j'ai reçus de collègues concernant ce qu'il convenait de mettre en avant pour la soixante-huitième session, autrement dit leurs efforts de lobbying. Cela ne surprendra personne, dans une assemblée aussi diverse que la nôtre, les idées sont souvent divergentes. Néanmoins, j'ai dégagé les points communs suivants : la nécessité d'une présidence ouverte, transparente et participative; une plus grande participation des organes établis de l'Assemblée générale; et la relance du programme de réforme de l'Assemblée générale.

Premièrement, à l'appel quasi unanime à une présidence ouverte, transparente et participative, je réponds sans ambiguïté : oui. Mon équipe et moi-même prenons l'engagement de travailler de manière ouverte et pleinement transparente, et nous accueillons favorablement les suggestions de l'Assemblée concernant les travaux de la soixante-huitième session. Toutefois, je me dois d'être tout aussi clair sur un autre point. Chaque fois qu'il faudra faire preuve de réel leadership, chaque fois qu'il faudra briser l'impasse et faire avancer le processus, je mettrai tout en œuvre pour être déterminé, juste, équitable et ne laisser planer aucun doute. Je m'y engage personnellement devant l'Assemblée générale.

Deuxièmement, il est absolument incontestable que les différents organes de notre institution doivent participer davantage à ses travaux. C'est pourquoi, pour garantir une plus grande coopération et coordination et des échanges d'information accrus, j'ai l'intention d'organiser des rencontres régulières avec le Secrétaire général et les principaux membres de son équipe et de poursuivre la pratique consistant à convoquer des séances d'information périodiques au cours desquelles il tient les membres informés de ses priorités, de ses voyages et de ses activités les plus récentes, notamment sa participation aux rencontres et événements internationaux organisés hors des Nations Unies. À l'occasion de mes réunions avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec les Présidents des organes subsidiaires, je leur demanderai de faire des exposés périodiques afin de tenir l'Assemblée générale informée des travaux de ces organes principaux. Enfin et surtout, j'organiserai régulièrement des réunions avec le Bureau. Ce dernier pourra ainsi évaluer les progrès des travaux de la soixante-huitième session et nous conseiller sur le meilleur moyen de continuer à aller de l'avant. À cette fin,

mon équipe et moi-même travaillerons en contact étroit avec le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et son équipe pour faire en sorte que la soixante-huitième session se déroule sans encombre et soit productive.

Troisièmement, en ce qui concerne la relance de la réforme de l'Assemblée générale, je tiens à dire que notre pertinence en tant qu'institution en dépend. Toute organisation qui ne parvient pas à évoluer ou à s'adapter aux nouvelles circonstances est mise en péril, sans exception. Nous vivons, en tant que Membres de l'ONU, une époque privilégiée. Les rêves et les espoirs d'un monde débarrassé des conflits nourris par des millions de personnes reposent sur nous. Nous ne pouvons rester sourds ou indifférents au monde en pleine évolution qui nous entoure. Nous ne pouvons demeurer les bras croisés tandis que des millions de personnes luttent pour survivre, ou se contentent simplement de survivre, alors que tout le monde devrait avoir la possibilité de s'épanouir. Autrement dit, l'ONU doit s'adapter, sans quoi elle perdra toute utilité.

Un élément clef de cette réforme est la revitalisation de l'Assemblée générale et de son programme de travail. Qu'est-ce que cela signifie au juste ? Cela veut dire qu'il faut renforcer son rôle et son autorité et améliorer son efficacité et son efficience. Bien sûr, tous les organes principaux de l'ONU doivent être réformés, y compris le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Aussi cela ne surprendra-t-il personne, je m'emploierai à relancer, à faire avancer et, oui, aussi incroyable, voire impossible, pour certains, que cela puisse paraître, à mener à bien les discussions sur la réforme de ces organes. Il s'agit d'une priorité absolue, et je demande à chacun à l'Assemblée générale de se joindre à moi pour que cela devienne une réalité.

Enfin, nous devons aussi être conscients des défis d'un nouveau genre que pose l'utilisation du cyberspace. Pour cela, j'entends travailler avec les États Membres pour trouver les moyens par lesquels l'Assemblée peut et doit traiter des questions de cybersécurité qui se font jour.

L'Assemblée le sait sans doute, je suis né dans une petite île des Caraïbes. Toutefois la maxime répétée à l'envi qui veut qu'aucun homme n'est une île me tient profondément à cœur. Je suis parfaitement conscient que, étant donné les tâches associées à ma fonction, il me faudra

compter, voire me reposer, sur tous les membres pour pouvoir m'acquitter efficacement de ma charge. Ma première initiative a été de constituer une équipe de professionnels très talentueux et expérimentés, dont la plupart sont issus des rangs de l'Assemblée générale et représentent la richesse de la diversité de notre Organisation des Nations Unies. Mais ce n'est qu'un début. Ce dont

j'ai réellement besoin, c'est que chacun des États Membres et des représentants contribue à faire de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale une session productive et orientée vers les résultats, car, à la vérité, nous faisons tous partie de la même équipe. Je souhaite donc à chacun la bienvenue à bord.



PaperSmart

Consultez le site Web
du portail PaperSmart
pour accéder
aux déclarations,
aux documents et
au programme des
réunions officielles.

papersmart.unmeetings.org



Nations Unies

Soixante-huitième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le 17 septembre 2013

La soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le mardi 17 septembre, à 15 heures, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Après une semaine d'ouverture des débats, plusieurs événements de haut niveau se succéderont rapidement. Le lundi 23 septembre, l'Assemblée tiendra une réunion de haut niveau sur les personnes handicapées, sur le thème « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà », en mettant l'accent sur les objectifs arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire pour le développement. (Pour plus de détails, voir l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/ga/68/meetings/disability.shtml>.)

Le débat général annuel de l'Assemblée, à l'occasion duquel les chefs d'État et de gouvernement et d'autres hauts responsables à l'échelle nationale se réunissent pour présenter leurs vues sur les grands enjeux mondiaux, s'ouvrira le mardi 24 septembre et s'achèvera le mardi 1^{er} octobre. La réunion inaugurale du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui a été créé par l'Assemblée pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), aura lieu le mardi 24 septembre dans l'après-midi, en marge du débat général. (Pour plus de détails, voir l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1556>.) Le lendemain, le mercredi 25 septembre, le Président de l'Assemblée générale consacrera une manifestation spéciale aux efforts déployés en rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement après 2015. Plus tard dans la semaine, le jeudi 26 septembre, l'Assemblée tiendra une autre réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

Après la clôture du débat général, l'Assemblée engagera un débat de haut niveau sur les migrations internationales et le développement les jeudi 3 et vendredi 4 octobre, dans l'objectif d'identifier des mesures permettant d'optimiser les avantages des migrations internationales, en en réduisant le plus possible les inconvénients, tant pour les migrants que pour les pays. (Pour plus de détails, voir l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/population/meetings/HLD2013/mainhld2013.html>.)

Peu après, les lundi 7 et mardi 8 octobre, l'Assemblée tiendra son sixième dialogue de haut niveau sur le financement du développement. (Pour plus de détails, voir l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/ffd/index.htm>.)

Une instance de négociations multilatérales

Créée en 1945 en application de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale occupe une position centrale en tant que principal organe délibérant, décisionnaire et représentatif des Nations Unies. Composée de la totalité des 193 Membres de l'Organisation, elle constitue une instance de négociations multilatérales sans équivalent pour tout l'éventail des questions internationales couvertes dans la Charte (<http://www.un.org/fr/documents/charter/>). Elle joue aussi un rôle significatif dans les processus d'établissement des normes et de codification du droit international.

L'Assemblée se réunit chaque année de manière intensive de septembre à décembre, puis selon que de besoin par la suite.

Fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale

L'Assemblée a le pouvoir de faire des recommandations aux États sur des questions internationales relevant de sa compétence. Elle est aussi à l'origine d'initiatives — politiques, économiques, humanitaires, sociales et légales — qui ont eu des retombées sur les vies de millions de personnes dans le monde entier. La Déclaration du Millénaire (<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>), adoptée en 2000 et qui a marqué un véritable tournant, et le Document final du Sommet mondial de 2005 (<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>) témoignent bien de la volonté des États Membres d'atteindre certains objectifs pour réaliser la paix, la sécurité et le désarmement, ainsi que pour promouvoir le développement et lutter contre la pauvreté; faire respecter les droits de l'homme et faire régner

l'état de droit; protéger l'environnement commun; répondre aux besoins particuliers de l'Afrique; et renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Aux termes de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale peut :

- Examiner et approuver le budget de l'Organisation et déterminer la répartition des contributions entre les États Membres;
- Élire les membres non permanents du Conseil de sécurité et les membres d'autres conseils et organes de l'Organisation et, sur recommandation du Conseil de sécurité, nommer le Secrétaire général;
- Étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement, et faire des recommandations sur ces principes;
- Discuter toute question relative à la paix et à la sécurité internationales et, sauf lorsqu'un différend ou une situation est en cours d'examen au Conseil de sécurité, faire des recommandations sur ces questions;
- Discuter toute question rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes de l'Organisation et, avec la même exception, faire des recommandations sur ces questions;
- Entreprendre des études et faire des recommandations en vue de développer la coopération internationale dans le domaine politique, d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, de faciliter pour tous la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de favoriser la coopération internationale dans les domaines économique, social, humanitaire, de la culture intellectuelle et de l'éducation, et de la santé publique;
- Recommander des mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation de nature à compromettre les relations amicales entre nations;
- Recevoir et étudier les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes de l'Organisation.

L'Assemblée peut également prendre des mesures en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix ou d'acte d'agression, lorsque le Conseil de sécurité n'a pas pu agir en raison d'un vote négatif d'un membre permanent. Dans de tels cas, en vertu de la résolution

377 (V) adoptée le 3 novembre 1950 et intitulée « L'Union pour le maintien de la paix », l'Assemblée peut examiner immédiatement la question afin de faire aux membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. (Voir ci-après « Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence ».)

La recherche d'un consensus

Chacun des 193 États Membres dispose d'une voix à l'Assemblée. Les décisions sur certaines questions importantes, telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité, l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et les questions budgétaires, sont prises à la majorité des deux tiers des États Membres, mais les décisions sur les autres questions sont prises à la majorité simple.

Ces dernières années, les États Membres ont fait un effort particulier pour prendre les décisions par consensus, plutôt que par vote formel, ce qui a contribué à élargir le soutien apporté aux décisions de l'Assemblée. Le Président, après avoir tenu des consultations et s'être entendu avec les délégations, peut proposer qu'une résolution soit adoptée sans avoir été mise aux voix.

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la pertinence et la cohérence des travaux de l'Assemblée générale. C'était d'ailleurs une des priorités identifiées à la cinquante-huitième session, et les efforts en ce sens ont été poursuivis lors des sessions suivantes afin de rationaliser l'ordre du jour, d'améliorer les pratiques et méthodes de travail des grandes commissions, de préciser le rôle du Bureau, de renforcer le rôle et l'autorité du Président et d'examiner le rôle joué par l'Assemblée dans le processus de sélection du Secrétaire général.

À sa soixantième session, l'Assemblée a adopté un texte (joint en annexe à la résolution 60/286 du 8 septembre 2006), encourageant la tenue de débats interactifs sur les questions d'actualité présentant une grande importance pour la communauté internationale. Dans ce texte, dont l'adoption avait également été recommandée par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée était également invité à proposer des thèmes sur ces débats interactifs. Pendant la soixante-septième session, plusieurs débats ont été organi-

sés sur toute une série de questions, dont le rôle de la justice pénale internationale dans le processus de réconciliation; la gouvernance économique mondiale; le règlement pacifique des conflits en Afrique; le développement durable et les changements climatiques; la culture et le développement; et l'entrepreneuriat au service du développement et les inégalités.

La pratique établie veut que le Secrétaire général informe régulièrement les États Membres, lors de séances informelles de l'Assemblée générale, des activités et voyages qu'il a entrepris. Ces séances d'information offrent au Secrétaire général et aux États Membres l'occasion d'échanger des vues et elles devraient se poursuivre pendant la soixante-huitième session.

Élections du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée générale et des Présidents des grandes commissions

Dans le cadre du processus de revitalisation de ses travaux, et en application de l'article 30 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale élit désormais son Président, ses Vice-Présidents et les Présidents de ses grandes commissions au moins trois mois avant le début de chaque session pour améliorer la coordination et la préparation des travaux entre les grandes commissions ainsi qu'entre les commissions et l'Assemblée en plénière.

Bureau

Composé du Président de l'Assemblée, de ses 21 Vice-Présidents et des Présidents des six grandes commissions, le Bureau fait des recommandations à l'Assemblée concernant l'adoption de l'ordre du jour, la répartition des points à l'ordre du jour et l'organisation des travaux. (Pour plus de détails sur l'ordre du jour, voir <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/gasess.htm#gaagen>.)

Commission de vérification des pouvoirs

Nommée par l'Assemblée générale à chaque session, la Commission de vérification des pouvoirs fait rapport à l'Assemblée sur les pouvoirs des représentants.

Débat général

Le débat général de l'Assemblée, qui offre tous les ans aux États Membres l'occasion d'exprimer leurs vues sur les grandes questions internationales, se déroulera

du mardi 24 septembre au mardi 1^{er} octobre. Depuis la cinquante-deuxième session de l'Assemblée, c'est la pratique du Secrétaire général de présenter son rapport sur les travaux de l'Organisation immédiatement avant l'ouverture du débat général.

Le thème retenu pour le débat général de la soixante-huitième session est « Le programme de développement pour l'après-2015 : Préparons le terrain! », comme proposé par le Président de la soixante-huitième session, M. John W. Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, après son élection, le 14 juin 2013. La pratique consistant à retenir une question d'intérêt mondial comme thème du débat général remonte à 2003, date à laquelle l'Assemblée générale, qui compte aujourd'hui 193 membres, a décidé d'y recourir dans l'espoir de renforcer son autorité et son rôle (résolution 58/126, en date de décembre 2003).

Les séances consacrées au débat général se tiennent généralement de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures.

Grandes commissions

Une fois le débat général achevé, l'Assemblée commence son examen des questions de fond inscrites à son ordre du jour. Comme elle doit examiner un grand nombre de questions (il y avait, par exemple, 171 points à l'ordre du jour de sa soixante-septième session), elle renvoie certains points à ses six grandes commissions selon leurs domaines de compétence. Les commissions les examinent, en s'efforçant dans la mesure du possible d'harmoniser les positions des États, et elles présentent, pour examen et suite à donner à l'Assemblée réunie en plénière, leurs recommandations, généralement sous la forme de projets de résolution et de décision.

Les six grandes commissions sont : la Commission des questions de désarmement et de sécurité internationale (Première Commission); la Commission économique et financière (Deuxième Commission); la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission); la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), qui se charge de toute une série de questions politiques qui ne sont pas couvertes par d'autres commissions ni par l'Assemblée en plénière, comme la décolonisation, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et les droits de l'homme du peuple palestinien; la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission), qui s'occupe de l'administration et du budget de l'Organisation des Nations Unies; et la

Commission des questions juridiques (Sixième Commission), qui se charge de questions juridiques internationales.

L'Assemblée examine, toutefois, directement en séance plénière plusieurs points à l'ordre du jour, comme la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.

Groupes de travail de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a, par le passé, autorisé la création de groupes de travail chargés d'étudier plus en détail des questions importantes et de lui soumettre des recommandations pour suite à donner. C'est le cas, notamment, du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui poursuivra ses activités pendant la prochaine session.

Groupes régionaux

Plusieurs groupements régionaux informels ont vu leur rôle évoluer au fil des ans à l'Assemblée générale et sont utilisés pour faciliter les consultations et les procédures. Il s'agit des États d'Afrique; des États d'Asie et du Pacifique; des États d'Europe orientale; des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et des États d'Europe occidentale et autres États. La présidence de l'Assemblée générale revient à tour de rôle à chacun des groupes régionaux. Le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale a été élu dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence

En dehors de ses sessions ordinaires, l'Assemblée peut se réunir en sessions extraordinaires ou sessions extraordinaires d'urgence. À ce jour, l'Assemblée a tenu 28 sessions extraordinaires sur des questions

qui demandaient une attention particulière, notamment la question de Palestine, les finances de l'ONU, le désarmement, la coopération économique internationale, la drogue, l'environnement, la population, les femmes, le développement social, les établissements humains, le VIH/sida, l'apartheid et la Namibie. La vingt-huitième session extraordinaire de l'Assemblée, le 24 janvier 2005, était consacrée à la commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

Dix sessions extraordinaires d'urgence ont été organisées à l'occasion de crises qui avaient conduit le Conseil de sécurité dans une impasse concernant : la Hongrie (1956), Suez (1956), le Moyen-Orient (1958 et 1967), le Congo (1960), l'Afghanistan (1980), la Palestine (1980 et 1982), la Namibie (1981), les territoires arabes occupés (1982) et les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé (1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006 et 2009). L'Assemblée a également décidé, le 16 janvier 2009, d'ajourner temporairement sa dixième session extraordinaire d'urgence et d'autoriser le Président de l'Assemblée à reprendre les séances à la demande des États Membres.

Exécution des travaux de l'Assemblée

Les travaux de l'Organisation découlent en grande partie des décisions de l'Assemblée générale et sont exécutés :

- Par les comités et autres organes établis par l'Assemblée pour étudier certaines questions, telles que le désarmement, le maintien de la paix, le développement économique, l'environnement et les droits de l'homme, et faire rapport à leur sujet;
- Par le Secrétariat de l'ONU — le Secrétaire général et les fonctionnaires internationaux qui composent son personnel.



PaperSmart

Consultez le site Web du portail PaperSmart pour accéder aux déclarations, aux documents et au programme des réunions officielles.

papersmart.unmeetings.org



Nations Unies

Soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale*

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Élection du Président de l'Assemblée générale
5. Élection des bureaux des grandes commissions
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau
8. Débat général

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social
10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida
11. Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
12. La crise mondiale de la sécurité routière
13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
15. Culture de paix
16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement

* Ceci représente l'ordre du jour provisoire tel que paru le 19 juillet 2013. Des points à cet ordre du jour peuvent avoir été rajoutés à la requête des États Membres après cette date. Un projet d'ordre du jour incluant ces points sera disponible avant l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre 2013.

17. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement
 - b) Système financier international et développement
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
 - d) Produits de base
18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008
19. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
 - f) Convention sur la diversité biologique
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle
 - h) Harmonie avec la nature
 - i) Développement durable dans les régions montagneuses
 - j) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale
20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
21. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
 - b) Science et technique au service du développement
 - c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
 - d) Culture et développement
 - e) Migrations internationales et développement
22. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b) Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty

23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
 - b) Participation des femmes au développement
 - c) Mise en valeur des ressources humaines
24. Activités opérationnelles de développement :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
 - b) Coopération Sud-Sud
25. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
26. Vers des partenariats mondiaux
27. Développement social :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
 - d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
28. Promotion de la femme :
 - a) Promotion de la femme
 - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

29. Rapport du Conseil de sécurité
30. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
31. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
32. Les diamants, facteur de conflits
33. Prévention des conflits armés :
 - a) Prévention des conflits armés
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
34. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
35. La situation au Moyen-Orient
36. Question de Palestine
37. La situation en Afghanistan
38. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
39. Question de l'île comorienne de Mayotte

40. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
41. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
42. Question de Chypre
43. Agression armée contre la République démocratique du Congo
44. Question des îles Falkland (Malvinas)
45. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
47. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït
48. Assistance à la lutte antimines
49. Effets des rayonnements ionisants
50. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
51. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
52. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
53. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
54. Questions relatives à l'information
55. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies
56. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
57. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
58. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation
59. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
60. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India
61. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
62. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

C. Développement de l'Afrique

63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :

- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

D. Promotion des droits de l'homme

- 64. Rapport du Conseil des droits de l'homme
- 65. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
- 66. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones
 - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones
- 67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 68. Droit des peuples à l'autodétermination
- 69. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

- 70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
 - b) Assistance au peuple palestinien
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
 - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
- 71. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles

F. Promotion de la justice et du droit international

72. Rapport de la Cour internationale de Justice
73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
74. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
75. Rapport de la Cour pénale internationale
76. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
77. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
78. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
79. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-sixième session
80. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
81. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième et soixante-cinquième sessions
82. Protection diplomatique
83. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
84. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
85. L'état de droit aux niveaux national et international
86. Portée et application du principe de compétence universelle
87. Le droit des aquifères transfrontières

G. Désarmement

88. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique
89. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
90. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

91. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
92. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
93. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
94. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale
95. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
96. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
97. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
98. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
99. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires
 - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter la course aux armements au fond des mers et des océans et dans leur sous-sol
 - c) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
 - d) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010
 - e) Transparence dans le domaine des armements
 - f) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage
 - g) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus
 - h) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)
 - i) Interdiction de déverser des déchets radioactifs
 - j) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
 - k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*
 - l) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire
 - m) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
 - n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
 - o) Relation entre le désarmement et le développement
 - p) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
 - q) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
 - r) Réduction du danger nucléaire
 - s) Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires

- t) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
 - u) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
 - v) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
 - w) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire
 - x) Désarmement régional
 - y) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
 - z) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires
 - aa) Désarmement nucléaire
 - bb) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
 - cc) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
 - dd) Le Traité sur le commerce des armes
 - ee) Missiles
 - ff) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
100. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
 - b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
 - f) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
101. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement
 - b) Rapport de la Commission du désarmement
102. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
103. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
104. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
105. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
106. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
107. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 108. Prévention du crime et justice pénale
- 109. Contrôle international des drogues
- 110. Mesures visant à éliminer le terrorisme international

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 111. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- 112. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- 113. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
- 114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité
 - b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social
- 115. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination
 - b) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix
 - c) Élection de 14 membres du Conseil des droits de l'homme
 - d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement
 - e) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 116. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
 - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes
 - e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission
 - ii) Désignation du Vice-Président de la Commission
 - f) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection
 - i) Confirmation de la nomination de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- 117. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- 118. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- 119. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

120. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves
121. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
123. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
124. Renforcement du système des Nations Unies
125. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
126. Multilinguisme
127. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
128. Suite donnée aux recommandations de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme Pétrole contre nourriture de l'Organisation des Nations Unies
129. Santé mondiale et politique étrangère
130. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
131. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
132. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
133. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
 - a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
 - b) Plan-cadre d'équipement
 - c) Programme des Nations Unies pour le développement
 - d) Fonds d'équipement des Nations Unies
 - e) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 - f) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
 - g) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
 - h) Programme des Nations Unies pour l'environnement
 - i) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
 - j) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
134. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
135. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013
136. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015
137. Planification des programmes

138. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
139. Plan des conférences
140. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
141. Gestion des ressources humaines
142. Corps commun d'inspection
143. Régime commun des Nations Unies
144. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
145. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
146. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
147. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
149. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
150. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
151. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
156. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
163. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
164. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

166. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
167. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
168. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique
170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques
171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale
172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour l'unification du droit privé
173. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Académie internationale de lutte contre la corruption
174. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique



PaperSmart

Consultez le site Web
du portail PaperSmart
pour accéder
aux déclarations,
aux documents et
au programme des
réunions officielles.

papersmart.unmeetings.org



Nations Unies

Soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies

SESSION	ANNÉE	NOM	PAYS
Soixante-huitième	2013	M. John W. Ashe (Président élu)	Antigua-et-Barbuda
Soixante-septième	2012	Vuk Jeremić	Serbie
Soixante-sixième	2011	M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser	Qatar
Soixante-cinquième	2010	M. Joseph Deiss	Suisse
Soixante-quatrième	2009	Dr Ali Abdussalam Treki	Jamahiriya arabe libyenne
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2009	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-troisième	2008	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-deuxième	2007	Dr Srgjan Kerim	ex-République yougoslave de Macédoine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixante et unième	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixantième	2005	M. Jan Eliasson	Suède
Vingt-huitième session extraordinaire	2005	M. Jean Ping	Gabon
Cinquante-neuvième	2004	M. Jean Ping	Gabon
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2004	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-huitième	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-septième	2002	M. Jan Kavan	République tchèque
Vingt-septième session extraordinaire	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Cinquante-sixième	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Vingt-sixième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-cinquième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Cinquante-cinquième	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-quatrième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-troisième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-deuxième session extraordinaire	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Cinquante-quatrième	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt et unième session extraordinaire	1999	M. Didier Operti	Uruguay
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	1999	M. Didier Operti	Uruguay
Cinquante-troisième	1998	M. Didier Operti	Uruguay
Vingtième session extraordinaire	1998	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	1998	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Cinquante-deuxième	1997	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	1997	M. Razali Ismail	Malaisie
Dix-neuvième session extraordinaire	1997	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquante et unième	1996	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquantième	1995	Pr Diogo Freitas do Amaral	Portugal
Quarante-neuvième	1994	M. Amara Essy	Côte d'Ivoire
Quarante-huitième	1993	M. Samuel R. Insanally	Guyana
Quarante-septième	1992	M. Stoyan Ganev	Bulgarie
Quarante-sixième	1991	M. Samir S. Shihabi	Arabie saoudite
Quarante-cinquième	1990	M. Guido de Marco	Malte
Dix-huitième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Dix-septième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Seizième session extraordinaire	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-quatrième	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-troisième	1988	M. Dante M. Caputo	Argentine



PaperSmart

Consultez le site Web
du portail PaperSmart
pour accéder
aux déclarations,
aux documents et
au programme des
réunions officielles.

papersmart.unmeetings.org

SESSION	ANNÉE	NOM	PAYS
Quinzième session extraordinaire	1988	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quarante-deuxième	1987	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quatorzième session extraordinaire	1986	M. Humayun Rasheed Chowdhury	Bangladesh
Quarante et unième	1986	M. Humayun Rasheed Chowdhury	Bangladesh
Treizième session extraordinaire	1986	M. Jaime de Piniés	Espagne
Quarantième	1985	M. Jaime de Piniés	Espagne
Trente-neuvième	1984	M. Paul J. F. Lusaka	Zambie
Trente-huitième	1983	M. Jorge E. Illueca	Panama
Trente-septième	1982	M. Imre Hollai	Hongrie
Douzième session extraordinaire	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Reprise de la septième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Neuvième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Trente-sixième	1981	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Huitième session extraordinaire d'urgence	1981	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Trente-cinquième	1980	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Onzième session extraordinaire	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Septième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Sixième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-quatrième	1979	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-troisième	1978	M. Indalecio Liévano	Colombie
Dixième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Neuvième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Huitième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente-deuxième	1977	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente et unième	1976	M. H. S. Amerasinghe	Sri Lanka
Trentième	1975	M. Gaston Thorn	Luxembourg
Septième session extraordinaire	1975	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie
Vingt-neuvième	1974	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie
Sixième session extraordinaire	1974	M. Leopoldo Benites	Équateur
Vingt-huitième	1973	M. Leopoldo Benites	Équateur
Vingt-septième	1972	M. Stanislaw Trepczynski	Pologne
Vingt-sixième	1971	M. Adam Malik	Indonésie
Vingt-cinquième	1970	M. Edvard Hambro	Norvège
Vingt-quatrième	1969	Mlle Angie E. Brooks	Libéria
Vingt-troisième	1968	M. Emilio Arenales Catalán	Guatemala
Vingt-deuxième	1967	M. Corneliu Manescu	Roumanie
Cinquième session extraordinaire d'urgence	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Cinquième session extraordinaire	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingt et unième	1966	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingtième	1965	M. Amintore Fanfani	Italie
Dix-neuvième	1964	M. Alex Quaison-Sackey	Ghana
Dix-huitième	1963	M. Carlos Sosa Rodríguez	Venezuela
Quatrième session extraordinaire	1963	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Dix-septième	1962	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Seizième	1961	M. Mongi Slim	Tunisie
Troisième session extraordinaire	1961	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quinzième	1960	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quatrième session extraordinaire d'urgence	1960	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Quatorzième	1959	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Treizième	1958	M. Charles Malik	Liban
Troisième session extraordinaire d'urgence	1958	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Douzième	1957	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Onzième	1956	Le prince Wan Waitayakon	Thaïlande
Deuxième session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Première session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Dixième	1955	M. José Maza	Chili
Neuvième	1954	M. Eelco N. van Kleffens	Pays-Bas
Huitième	1953	Mme Vijaya Lakshmi Pandit	Inde
Septième	1952	M. Lester B. Pearson	Canada
Sixième	1951	M. Luis Padilla Nervo	Mexique
Cinquième	1950	M. Nasrollah Entezam	Iran
Quatrième	1949	M. Carlos P. Rómulo	Philippines
Troisième	1948	M. H. V. Evatt	Australie
Deuxième session extraordinaire	1948	M. José Arce	Argentine
Deuxième	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première session extraordinaire	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première	1946	M. Paul-Henri Spaak	Belgique